

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le dix huit octobre les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	42	Salle multiculturelle	Appel à candidature pour maîtrise d'œuvre projet salle multiculturelle	
2	43	Logements Reynaud	Demande de subventions pour deux logements Reynaud et demande de prêt Caisse des Dépôts et Consignations	
3	45	Assainissement collectif	Règlement assainissement collectif	

L'an deux mille douze, le dix huit octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 septembre 2012.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Franck POURTAL, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Alain BATAK, Claude ROUCHEYROLLE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-José GUERIN, Josiane MANZANAS, Jacques BERTHET, Annick KOURLATE

Absents excusés : Marie-Pierre POUGET, Hélène GUISSSET, Marie-France AUDET

Absent non excusé : Michel CARPENTIER

Procurations : Mme AUDET à Mme KOURLATE

Secrétaire de séance : M. Alain BATAK

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 13 Septembre pour approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

APPEL A CANDIDATURE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE LA SALLE MULTICULTURELLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une salle multiculturelle dans le bâtiment REYNAUD.

Pour cette réalisation il convient de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre.

Délibération

Comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, compte tenu des problèmes rencontrés pour la mise aux normes de la salle de judo à l'étage de la salle des fêtes, le Maire rappelle que la commission des bâtiments a revu et élargi ce projet dans la partie grange de l'immeuble Reynaud où une salle multiculturelle pourrait être aménagée.

A cet effet, le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel à candidature de maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

-l'aménagement d'une salle multiculturelle dans la partie grange du bâtiment Reynaud

-l'appel à candidature de Maître d'œuvre

Et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE PRET A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LES LOGEMENTS REYNAUD

Dans le cadre de la réhabilitation des deux logements dans l'immeuble Reynaud, le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement du projet.

D'autre part il propose à l'assemblée de se renseigner sur l'obligation de la Commune à souscrire une assurance dommage ouvrage.

Délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux de réhabilitation des deux logements dans l'immeuble Reynaud.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose de solliciter les participations financières prévues dans le cadre du programme PALULOS, sachant que la DTER (Etat) a déjà été attribuée à la Commune de Montcaret au titre de l'année 2011.

Le plan de financement pourrait être alors le suivant :

-coût estimatif des travaux HT :	182 000 €
-honoraires Maître d'œuvre :	11 557 €
TOTAL :	193 557 €
-DETR obtenue 20 % :	36 400 €
-Conseil Général :	15 000 €
-Conseil Régional :	27 486 €
-Prêt Caisse des Dépôts et Consignations :	100 000 €
-autofinancement :	14 671 €
-TVA :	13 549 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-approuve le principe du projet de réhabilitation des deux logements de l'immeuble Reynaud

-approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

-confie à Monsieur le Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

REGLEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire propose au Conseil Municipal un modèle de règlement concernant l'assainissement collectif. Ce document permettra de verbaliser les pollueurs lors d'un déversement d'effluents non autorisés dans le réseau d'assainissement.

Ce règlement sera communiqué à la SATESE pour avis et accord avant d'être diffusé à chaque abonné de l'assainissement collectif.

Délibération :

Le Maire expose au Conseil Municipal un modèle de règlement pour définir les règles d'usages du service de l'assainissement collectif afin d'éviter la dégradation des ouvrages de collectes et d'épuration où gêner leur fonctionnement.

Ce document sera communiqué à l'ensemble des abonnés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le libellé de ce règlement et décide d'en aviser la population concernée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE EN MONTRAVEL

Conseil Communautaire :

Monsieur LANSADE fait le compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire. Les statuts n'ayant pas été acceptés par les deux communautés de communes, de nouveaux statuts sont à l'étude et devront être votés avant le budget primitif afin de pouvoir y englober la compétence voirie.

Madame GUERIN informe le conseil qu'elle ne souhaite plus participer aux réunions de la communauté de communes car tout est décidé d'avance, de ce fait elle désire donner sa démission de déléguée.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Assainissement collectif:

Monsieur TEYSSANDIER d'Advice Ingénierie, Maître d'œuvre de la 4° tranche, a présenté à la commission assainissement le projet de la 4° tranche. 65 branchements sont prévus.

Bas Montravel:

Monsieur FAVRETTO fait le compte rendu de la dernière réunion et informe que la même entreprise que l'année dernière a été retenue pour effectuer les travaux de nettoyage de l'Estropt et des fossés derrière chez Muriel CAMBON.

DIVERS

Gaz

Dans le cadre des économies d'énergie et de la renégociation du contrat gaz, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le commercial de la Sté TOTAL GAZ.

Actuellement la Commune a un contrat avec la Sté Primagaz pour un coût de 1250 € HT la tonne.

TOTAL GAZ nous propose un contrat comportant :

- le prix de la tonne à 930 € HT rendue franco (prix résultant du barème total gaz)
- le dépôt des anciennes citernes et la pose de 2 nouvelles cuves enterrées de capacité de 1750 kg.
- la maintenance et location gratuite des citernes pendant la durée du contrat
- une offre commerciale d'un montant de 1794 € par citerne
- une participation de 1000 € pour l'achat de la nouvelle chaudière à condensation.

Le Conseil ne se prononce pas sur cette proposition et souhaite obtenir des informations complémentaires avant d'opter pour ce fournisseur.

La séance est levée à 22 h15

Prochaine réunion le 15 novembre 2012 à 18 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	Absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	Absente
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	Absente
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	absent
